

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Avis n° 2012-03 de la commission consultative
des trésors nationaux**

NOR : MCCC1209477V

Saisie par le ministre de la culture et de la communication, en application de l'article R. 111-11 du code du patrimoine,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 111-2, L. 111-4 et R. 111-11 ;

Vu la demande de certificat d'exportation, déposée le 29 novembre 2012, relative aux *Archives de Michel Foucault*, manuscrits et dactylogrammes, environ 37 000 feuillets ;

La commission régulièrement convoquée et constituée, réunie le 16 mars 2012,

Après en avoir délibéré,

Considérant que les biens pour lesquels le certificat d'exportation est demandé représentent un ensemble exceptionnel d'archives provenant de Michel Foucault (1926-1984), un des plus grands philosophes français du xx^e siècle, dont les idées ont connu une importante reconnaissance internationale et ont influencé diverses disciplines académiques ; que cette réunion de très nombreux manuscrits et de textes dactylographiés couvre une période chronologique étendue sur près de quarante ans, de ses études à l'École normale supérieure à partir de 1946 jusqu'à son décès ; que ce fonds d'une grande richesse se répartit en trois catégories de documents : les notes de lecture, véritables phases inaugurales de la construction de sa réflexion, comme le dossier constitué pour *Les Mots et les Choses*, les manuscrits autographes des cours et des conférences, qui marquent son intense activité professorale et représentent souvent une étape préparatoire à la rédaction des livres, ainsi que des états manuscrits des ouvrages fondateurs du philosophe, en proportion assez réduite à la différence d'autres ensembles issus d'auteurs ; que, sur les trois seuls manuscrits complets des grands textes foucauldien subsistant à sa mort, deux sont déjà entrés dans les collections publiques et le dernier ensemble, totalement inédit, qui comprend principalement, avec divers autres essais, *Les Aveux de la chair*, appelé à devenir le dernier tome de *l'Histoire de la sexualité*, fait partie de ces archives ; qu'il apparaît capital de maintenir sur le territoire un tel ensemble, unique pour la compréhension et l'étude de l'œuvre de Michel Foucault, qui permet d'appréhender le processus d'élaboration de sa pensée et présente un panorama complet des activités intellectuelles poursuivies par le philosophe et de leur évolution ;

Qu'en conséquence cet ensemble de biens présente un intérêt majeur pour le patrimoine national du point de vue de l'histoire et de l'art et doit être considéré comme un trésor national ;

Emet un avis favorable au refus du certificat d'exportation demandé.

Pour la commission :
Le président,
E. HONORAT